

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Représentation du
Conseil Municipal dans
les conseils d'écoles**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

OBJET : REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La composition des conseils d'écoles maternelles et primaires de la Ville est fixée par l'article D. 411-1 du Code de l'Éducation de la manière suivante :

- Le Directeur de l'École, Président de droit
- Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le Conseil des maîtres d'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Éducation
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école

Il convient de désigner des conseillers municipaux pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans chacune des 19 écoles concernées. L'élection se fait au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein des 19 conseils d'école de la Ville selon les modalités précédemment citées.

Après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal procède aux scrutins.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

École	Conseiller municipal élu
École Maternelle Alsace	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Ampère	Madame LIBESKIND
École Maternelle Beethoven	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Bonnenfant	Madame HABERT-DUPUIS
École Maternelle Frédéric Passy	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Frontenac	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Giraud Teulon	Madame HABERT-DUPUIS
École Maternelle Jean Moulin	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Marcel Aymé	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Schnapper	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Ampère	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Bonnenfant	Madame HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Écuyers	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Frédéric Passy	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Giraud Teulon	Madame HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Jean Moulin	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Les Sources	Madame HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Schnapper	Madame PEYRESAUBES
École Élémentaire Marie Curie	Madame HABERT-DUPUIS

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein des 19 conseils d'école de la Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

École	Conseiller municipal élu
École Maternelle Alsace	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Ampère	Madame LIBESKIND
École Maternelle Beethoven	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Bonnenfant	Madame HABERT-DUPUIS
École Maternelle Frédéric Passy	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Frontenac	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Giraud Teulon	Madame HABERT-DUPUIS
École Maternelle Jean Moulin	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Marcel Aymé	Monsieur VILLEFAILLEAU
École Maternelle Schnapper	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Ampère	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Bonnenfant	Madame HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Écuyers	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Frédéric Passy	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Giraud Teulon	Madame HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Jean Moulin	Madame LIBESKIND
École Élémentaire Les Sources	Madame HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Schnapper	Madame PEYRESAUBES
École Élémentaire Marie Curie	Madame HABERT-DUPUIS

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye